



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 41454

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes concernant la discipline des sciences économiques et sociales (SES), enseignée au lycée général. À l'occasion des réformes actuelles dans l'éducation nationale, et dont le corps enseignant n'aurait d'ailleurs pas été consulté, de nombreux bouleversements vont toucher l'enseignement des sciences économiques et sociales. La réforme qui doit entrer en vigueur à la rentrée de septembre 2009, prévoit l'éclatement de l'enseignement de SES en modules semestriels « d'économie et de sociologie de l'entreprise », de gestion ou de droit. Outre son aspect pédagogique discutable, cet éclatement laisse penser que toute l'originalité de cette discipline qui consiste à « intégrer » et à « croiser » les points de vue au lieu de s'en tenir à des logiques spécialisées va être sérieusement mise à mal. Les enseignants s'inquiètent des conséquences que cette réforme entraînerait et, notamment de la disparition de l'approche sociologique des enseignements au lycée, et observent par ailleurs que l'existence des corps professoraux distincts à savoir professeurs de SES et professeurs d'économie gestion ne serait alors plus justifiée. Compte tenu de l'importance d'une telle discipline pour les lycées, reconnu par beaucoup d'enseignants, de parents et d'élèves, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour préserver cet enseignement fondamental.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41454

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1226

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4629